

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

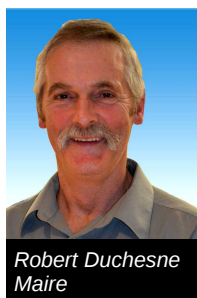


Réalisée par le Comité de développement durable de Saint-Narcisse, en collaboration avec la SADC de la Neigette

Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

Adoptée le 5 mai 2014

Préambule du maire



Robert Duchesne
Maire

En juin 2013, la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski (ci-après Saint-Narcisse) a décidé de se doter d'une politique de développement durable. Pour nous, le développement du territoire doit se faire dans la considération des grands piliers du développement durable : le développement doit être socialement équitable, économiquement efficace et respectueux de l'environnement, dans une gestion et un esprit de gouvernance responsable. Nous avons donc convenu qu'il était de notre devoir d'entamer une démarche de développement durable. C'est grâce à l'implication de citoyens* bénévoles qui se sont mobilisés en un comité de travail, avec le support de la SADC de la Neigette que ce projet a pris forme.

Nous croyons que le développement durable est un réflexe qu'il faut développer chez tous nos dirigeants, nos employés et nos citoyens et ce, à tous les niveaux, allant du processus de décisions jusqu'aux actions de tous les jours. Ce pourquoi nous considérons important d'emboîter le pas mais aussi d'influencer les Narcissois à en faire autant. Nous sommes d'avis que cultiver un avenir durable est l'affaire de toutes et tous, si nous voulons en récolter les fruits ensemble.

Saint-Narcisse* est une municipalité intergénérationnelle où vivent des travailleurs contribuant à la vitalité économique dans divers secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, le récréotourisme, la faune et la villégiature, tirant profit d'un milieu où les cours d'eaux et les lacs sont omniprésents. Notre projet de développement durable doit veiller à encourager ce dynamisme, tout en assurant une qualité de vie qui fait envie, et en protégeant l'environnement naturel. Notre politique nous procurera un cadre de gestion pour parvenir à un développement pour lequel « *l'équité sociale est un but, le développement économique est un moyen et la protection de l'environnement une condition* » (Gendron, 2010).

En terminant, nous sommes convaincus que Saint-Narcisse* saura être le maître d'œuvre de projets mieux réfléchis, équilibrant les grands piliers du développement durable, afin de répondre aux besoins des Narcissois actuels et futurs. Enfin, pour marquer officiellement et publiquement notre engagement, nous sommes heureux de vous présenter ce document, qui fournira des balises pour un Saint-Narcisse plus durable.

* Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Notre vision

*Des rivières aux terres, des
lacs aux monts,
Saint-Narcisse-de-Rimouski
considère ses environne-
ments dans un équilibre entre
la quiétude de vie et le déve-
loppement économique pour
s'assurer de la préservation
de son identité pour ses ci-
toyens actuels et les généra-
tions qui suivront.*

- Préambule du maire
- Qui sommes-nous ?
- Déclaration
- Champs d'application
- Objectif et orientations
- Devoirs et obligations
- Structure et responsabilité de la mise en œuvre
- Autorité
- Entrée en vigueur

Qui sommes-nous ?

Le 13 février 1922, la municipalité de Saint-Narcisse est officiellement constituée. À ce moment, elle comprend une partie du territoire détachée de la municipalité de la paroisse de Sainte-Blandine, cette dernière aujourd'hui annexée à la ville de Rimouski. Le 1^{er} janvier 1977, une partie de la municipalité du Bic y est annexée. Depuis, son territoire s'étend sur une superficie environnant les 167 kilomètres carrés.

Saint-Narcisse est située dans la région du Bas-Saint-Laurent, dans l'Est du Québec. Elle fait partie de la municipalité régionale de comté (MRC) de Rimouski-Neigette comptant dix municipalités, et est située à 25 kilomètres au sud-ouest du grand centre qu'est Rimouski, soit dans le « Haut-Pays de la Neigette ».

Saint-Narcisse est entourée de territoires fauniques : à l'ouest, la Réserve Duchénier et au sud, la Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) du Bas-Saint-Laurent et la Réserve Rimouski. Nous retrouvons aussi sur le territoire le site patrimonial du « *Canyon des Portes de l'Enfer* », mettant en valeur la vie des anciens bûcherons et draveurs. Ce site constitue le principal attrait touristique de la municipalité et offre un réseau de sentiers pédestres permettant de découvrir des panoramas uniques et d'avoir accès à la plus haute passerelle suspendue au Québec.

Parallèlement, de nombreux lacs ornent le territoire, autour desquels on retrouve une villégiature bien établie en période estivale, soit un peu plus de 300 chalets y sont construits.

Ainsi, la population, fière de son territoire, est très impliquée dans la mise en valeur de ses richesses naturelles mentionnées en préambule au présent document. Par ailleurs, les adeptes de la nature ont la possibilité de pratiquer une multitude d'activités de plein air.

De plus, le territoire dispose d'un parc industriel en développement, pour lequel les dirigeants de la municipalité comptent accueillir d'autres investisseurs aux projets novateurs au cours des prochaines années.

En somme, nous vous invitons à venir découvrir Saint-Narcisse, qui vous enchantera par ses attraits, ses sites naturels et sa population accueillante.

Source : Site Internet de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski



L'Orme d'Amérique, notre arbre emblème
Source : Site Internet de la municipalité

NOS VALEURS

DÉFINIES EN ANNEXE

Entraide

Environnement
Honnêteté

Pérennité
Transparence
Respect

Écou-
te Famille

NOTRE MISSION

La municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a pour mission :

- D'être attentive aux besoins des Narcissois et de servir l'ensemble de la collectivité avec équité, transparence et respect
- D'encourager le dynamisme de la communauté
- De se démarquer par un accueil chaleureux, l'ouverture et l'écoute
- De favoriser la qualité de vie exceptionnelle de son milieu

Le tout dans une perspective de développement durable et le souci d'une amélioration continue.



Halte de la Belle-Vue

Source : Site Internet de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

Déclaration

La municipalité de Saint-Narcisse déclare vouloir dorénavant **assurer sa mission dans la considération du développement durable**, en regard de ses préoccupations économiques, sociales et environnementales, selon un mode de gestion responsable et dans une perspective d'amélioration continue.

Ainsi, la Municipalité vise la **pérennité de son territoire** en assurant la **qualité de vie aux citoyens** des générations actuelles et futures.

À cet effet, nous prévoyons :

- * Intégrer le développement durable à notre savoir-faire et notre savoir-être ;
- * Informer et sensibiliser les employés, les élus et la direction, les organismes, la population et les entrepreneurs ;
- * Rendre disponibles, à la hauteur de nos moyens, les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à favoriser la mise en place de projets de développement durable sur le territoire narcissois.



Chute du Grand-Sault, Canyon des Portes de l'Enfer, rivière Rimouski
Source : Site Internet du Canyon des Portes de l'Enfer

NOS PRINCIPES

DÉFINIS EN ANNEXE

Communauté accueillante et chaleureuse

Tranquillité et qualité de vie

Omniprésence de l'éthique et de la déontologie

Utilisation judicieuse de l'eau

Pérennité et diversité des activités agricoles, forestières et récréotouristiques

Mobilisation communautaire

Champs d'application

Nous sommes conscients que l'existence d'une municipalité est redevable aux citoyens, aux travailleurs, aux dirigeants et aux élus. Également, d'autres acteurs gravitent autour de cette organisation, à des degrés divers, créant une dynamique fonctionnelle unique.

Nous croyons que l'ensemble de ces acteurs, les parties prenantes, sont concernées et, de par notre rôle d'agent multiplicateur, nous tenterons de partager notre démarche et de sensibiliser tout un chacun.

Notre politique va donc nous guider dans la planification, l'exécution de nos activités et dans notre communication auprès des personnes :

- * **de la collectivité;**
- * **des entreprises du territoire;**
- * **de notre gestion interne;**
- * **de nos relations avec nos partenaires socio-économiques.**

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous considérons important de nous baser sur une définition commune du développement durable. De ce fait, nous prendrons pour nôtre, celle établie par le rapport Brundtland, bonifiée par le Gouvernement du Québec.

Un développement est présumé durable s'il répond aux besoins du présent sans compromettre les générations futures de répondre aux leurs.

- CMED, Rapport Brundtland, 1987

... le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent les piliers du développement durable; ils sont « interdépendants et... se renforcent mutuellement ».

Dans ce contexte, le développement durable s'appuie sur une vision à long terme où la prise de décision repose sur un ensemble de principes permettant de conjuguer les enjeux environnementaux, économiques et sociaux en vue d'un développement responsable.

- Déclaration de Johannesburg, 2002



Décor mis en place lors du festival de la Fenaïson
Source : Site Internet de la municipalité

Compte tenu de ce qui précède, notre politique s'adresse en premier lieu aux dirigeants, aux élus et aux employés municipaux. Les membres des organismes et des corporations du territoire seront aussi invités à être des acteurs du développement durable dans la réalisation de leurs activités respectives.

Ce premier pas nous permet un langage commun et marque officiellement et publiquement notre engagement envers le développement durable. De ce fait, nous comptons donc agir en cohérence et avec respect des valeurs et principes sous-jacents au développement durable. En conséquence, nous espérons que notre politique aura des répercussions au sein de toute la collectivité.

En conclusion, nous rappelons que nous souhaitons prendre le virage du développement durable avec toute l'équipe municipale, mais aussi avec les citoyens de la collectivité, partenaires socio-économiques et autres parties prenantes.



Parc à l'entrée du village
Source : Site Internet de la municipalité



Complexe municipal
Source : Site Internet de la municipalité

Objectif et orientations

Objectif

Pour faire vivre notre politique, nous avons pour objectif de réaliser un plan de développement durable contenant des objectifs ainsi que des actions porteuses pour la collectivité et le territoire, et le mettre en œuvre. La section suivante explicite les grandes orientations desquelles découleront ces actions.

Orientations

Les grandes orientations de notre politique sont les suivantes :

Gouvernance et gestion responsable : Nous considérons l'importance d'être un employeur responsable, à l'écoute des employés et favorisant la qualité du milieu de travail ainsi qu'un approvisionnement responsable.

Énergie : Nous considérons l'utilisation de l'énergie comme un enjeu majeur, tant du point de vue de l'environnement que des économies substantielles qu'une saine gestion peut générer.

Environnement : Nous voulons repenser la manière de mener nos activités afin de diminuer leur empreinte écologique.

Vitalité économique : Nous croyons que, pour mieux habiter notre territoire, il est primordial de maintenir des services de proximité de qualité et de maximiser les retombées locales.

Synergie sociale : La communication est au cœur d'une saine relation avec les citoyens. Nous considérons l'importance de maintenir le lien avec la communauté, d'encourager son dynamisme et de créer des moments d'échanges avec la population narcissoise.

LA LOI

La Loi sur le développement durable, sanctionnée le 19 avril 2006, établit un nouveau cadre de gestion pour tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Ce cadre commun leur permettra d'intégrer davantage le développement durable dans l'exercice de leurs pouvoirs et responsabilités.

La loi donne une définition du développement durable pour le Québec et identifie 16 principes à prendre en compte par l'administration publique dans ses interventions, tout en confiant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les responsabilités de coordonner l'action gouvernementale et de promouvoir le développement durable au sein du gouvernement et de la société québécoise.

- Extrait de *Gouv. du Québec (2006). Résumé de la Loi sur le développement durable, [En ligne] <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/resume-loi.pdf>*



Activité sociale lors du festival de la Fénaison
Source : Site Internet de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

Devoirs et obligations

La présente politique, une fois adoptée, nous engagera à :

- * réaliser un plan d'action et le mettre en œuvre;
- * assurer la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour avec la présente politique;
- * mettre le développement durable à l'ordre du jour des séances publiques afin d'informer les citoyens et de les sensibiliser aux actions concrètes réalisées et à venir sur le territoire.

Structure et responsabilité de la mise en œuvre

Suite de son adoption par le conseil municipal, la mise en œuvre de la politique relèvera de la direction générale et la mairie qui veilleront à son application en se faisant porteuses du développement durable pour l'organisation.

De plus, nous déploierons les efforts pour s'outiller ainsi que les employés municipaux et les élus, afin que tous puissent l'appliquer dans les décisions et actions quotidiennes.

En conséquence, l'adoption de cette politique contribuera à faire avancer le développement durable dans l'organisation municipale et sur l'ensemble du territoire.

Autorité

La présente politique relève de la responsabilité du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption.

Adoptée en date du 5 mai 2014

Nous contacter

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir des informations sur les services et ressources disponibles aux citoyens dans la municipalité.

Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

7, rue du Pavillon
Saint-Narcisse-de-Rimouski
(Québec) G0K 1S0

Téléphone : 418 735-2638
Télécopieur : 418 735-6021

Visite-nous sur le Web!

Site Internet :
www.saintnarcisse.net

Facebook :
[www.facebook.com/
saintnarcisse.derimouski](https://www.facebook.com/saintnarcisse.derimouski)



ANNEXE

Définition de nos valeurs et de nos principes

Nos valeurs

Écoute

Prendre le temps de considérer et tenir compte des besoins exprimés par la communauté afin de maintenir de saines relations.

Entraide

S'aider mutuellement afin de faciliter la vie dans la communauté.

Environnement

L'environnement est une richesse, notamment en regard de l'abondance et de la diversité des paysages. En regard des [principes de la Loi sur le développement durable](#), pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

Famille

Ensemble des membres qui partagent un foyer, liés ou non par un lien de parenté ou des alliances, ou un groupe de personnes vivant ensemble, généralement les parents et les enfants.

Honnêteté

Agir avec intégrité et franchise.

Respect

Considération envers autrui.

Pérennité

Pouvoir bénéficier d'une bonne santé financière et effectuer pendant longtemps une gestion proactive du milieu.

Transparence

Effectuer une gestion qui ne dissimule pas ses activités, ses revenus, etc. Être transparent dans sa gestion et redevable envers la communauté.

Nos principes

Communauté accueillante et chaleureuse

Accueillir chez nous, de manière cordiale, les membres de la collectivité et d'ailleurs.

Éthique et déontologie

Éthique - Agir avec professionnalisme et respect des valeurs locales (politique pour les élus et pour les employés).

Déontologie – Respecter les règles et les devoirs régissant les comportements professionnels pour les employés, la direction et les élus municipaux.

Tranquillité et qualité de vie

La quiétude des lieux à Saint-Narcisse procure aux résidents un sentiment de sécurité, de paix et de confiance. Les personnes ont droit à un milieu sain, propre et en harmonie avec la nature où il fait bon vivre.

Utilisation judicieuse de l'eau

Par la présence de nombreux lacs et rivières, l'eau abonde à Saint-Narcisse. Cette ressource essentielle à la vie en agrmente la qualité et offre au milieu une marque distinctive. La sensibilisation et la protection des plans d'eau occupent une part importante dans notre gestion territoriale.

Pérennité de l'agriculture, de la foresterie et des activités récréotouristiques

La présence de l'agriculture dans le milieu est forte. Son dynamisme et sa longévité sont importants.

Mobilisation communautaire

La communauté se prend en charge pour animer avec dynamisme son milieu.